

CHEQUES TAXIS-CLUBS

Les «chèques taxis-clubs» vous permettent de vous rendre gratuitement en taxi ou en transporteur agréé, une ou deux fois par semaine dans les clubs de retraités de Bourg-en-Bresse ou de participer à toute autre action organisée par le service.

Conditions d'attribution :

- ⇒ Habiter Bourg-en-Bresse hors Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - EHPAD
- ⇒ Etre dans l'incapacité de prendre les transports en commun ou tout autre moyen de locomotion personnel
- ⇒ Sous conditions de ressources appréciées en fonction du revenu fiscal de référence et d'un barème
- ⇒ Cette aide est délivrée sous condition d'une évaluation au domicile réalisée par un professionnel médico-social

Démarches à effectuer :

Pour tout renseignement, contacter la :

Maison Sociale

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

2 bis rue Charles Jarrin 01000 Bourg-en-Bresse

☎ 04.74.42.45.70 - fax 04.74.22.84.49

ccas@bourgenbresse.fr

**CONDITIONS D'ATTRIBUTION SELON LE NOMBRE DE PARTS ET
LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE (RFR)**

NOMBRE DE PARTS	RFR supérieur à	RFR inférieur à
1 part	10 815,00 €	16 223,00 €
1,5 part	13 703,00 €	20 555,00 €
2 parts	16 591,00 €	24 887,00 €
2,5 parts	19 479,00 €	29 219,00 €
3 parts	22 367,00 €	33 551,00 €
3,5 parts	25 255,00 €	37 883,00 €

DOCUMENTS A FOURNIR :

Dernier avis d'imposition